

CATALOGUE ALTERNANCE 2023-2024



INTRODUCTION



FTLV Réunion

Avez-vous pensé à l'alternance ?



L'alternance est une voie de succès qui permet à des jeunes qui souhaitent se former à un métier spécifique, à des demandeurs d'emploi qui veulent retrouver le chemin du marché du travail, aux personnes qui souhaitent se reconverter, ou encore à des personnes porteuses de handicap, etc. de s'insérer plus facilement sur le marché du travail. Devenir un alternant peut, en effet, devenir une réelle opportunité dans la construction de votre projet professionnel.

Retrouvez dans ce catalogue, nos principales formations en alternance. La liste n'étant pas exhaustive, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions construire avec vous votre projet de formation en alternance.

Nos équipes du CFA Académique de la Réunion et du GRETA Réunion sont disponibles pour vous accompagner et vous conseiller.

Les résultats du réseau



Continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences, la formation tout au long de la vie est un droit pour tout un chacun. Ainsi, pour les salariés, les demandeurs d'emploi et, plus largement, tous les adultes souhaitant se former, se perfectionner, bénéficier d'un bilan de compétences ou encore faire valider leur expérience professionnelle, l'Éducation nationale offre une réponse et cadre l'éducation et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Au coeur de la politique académique de la formation professionnelle de notre territoire, le réseau Formation Tout au Long de la Vie de l'Académie de la Réunion a en charge l'ensemble des dossiers concernant la formation professionnelle des jeunes en formation initiale, la formation professionnelle des apprentis, la formation continue des adultes, leur certification par le processus de validation des acquis de l'expérience, et le dialogue avec les acteurs économiques du territoire via : marchés de formations, conventions, projets, concours, aide à la connaissance des métiers et des formations correspondantes, carte des formations...

Parce que notre réseau travaille à l'amélioration de la qualification des jeunes et des adultes au sein de notre territoire, ce dernier est composé :

- Des établissements scolaires, dans le cadre de la formation initiale ;
- Du GRETA Réunion, dans le cadre de la formation continue des adultes ;
- Du CFA Académique, dans le cadre de la formation initiale par la voie de l'apprentissage
- Du dispositif Académique de Validation des Acquis et de l'accompagnement à la VAE, dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience ;
- Du dispositif Académique Bilan et Mobilités, dans le cadre de démarches d'orientation, de bilan, d'accompagnement vers l'emploi.

Fort de son expérience et de son expertise dans le domaine de la formation professionnelle des adultes, notre réseau propose ainsi aux entreprises, à tout type d'institution, aux associations et aux particuliers, une offre adaptée et personnalisée de formation professionnelle et de prestations spécifiques.

Nos plateaux techniques répartis sur toute l'île associés au professionnalisme de nos équipes (conseillers en formation professionnelle, formateurs, conseillers d'insertion, accompagnateurs VAE, coordonnateurs pédagogiques et administratifs) constituent un gage de qualité pour répondre aux besoins du territoire.

Nous oeuvrons dans de nombreux secteurs professionnels et avons intégré dans nos pratiques les nouvelles orientations de la formation d'adultes (formation ouverte à distance et démarche qualité).

LA FORCE D'UN RÉSEAU

Le GRETA Réunion



Le GRETA (GRoupement d'ETablisements publics d'enseignement) Réunion regroupe plus de 60 établissements publics, répartis sur tout le territoire et impliqués dans la formation professionnelle continue, où lycées et collèges publics mutualisent moyens et compétences pour former des adultes. Un maillage territorial sans équivalent avec près de 300 plateaux techniques et salles, répartis sur toute l'île, permettant au GRETA Réunion de dispenser des formations en conformité avec des situations réelles de travail et répondant aux besoins du territoire. L'expérience acquise depuis de nombreuses années auprès de tous les publics sur l'ensemble du territoire réunionnais et au-delà, permet de proposer un large panel de formations sur la plupart des secteurs professionnels.

En 2022, le GRETA Réunion c'est :

- Près de 2000 stagiaires,
- Plus de 50 formations proposées,
- Des formations conduisant au niveau CAP, BAC Pro, BTS, comme des titres professionnels,
- 91% de réussite aux examens (session 2022).



Plus de **40** ans d'expérience
2 000 stagiaires/an en moyenne
350 formateurs
200 000 heures de formations/an en moyenne
Près de **300** plateaux techniques sectorisés, et
salles répartis dans plus de **60** établissements

Les indicateurs du GRETA Réunion Sept 2021 - Août 2022



Le CFA Académique Centre de Formation des Apprentis



Le CFA Académique propose des formations en apprentissage en partenariat avec les lycées qui deviennent des UFA (Unités de Formation en Apprentissage), du CAP au BTS.

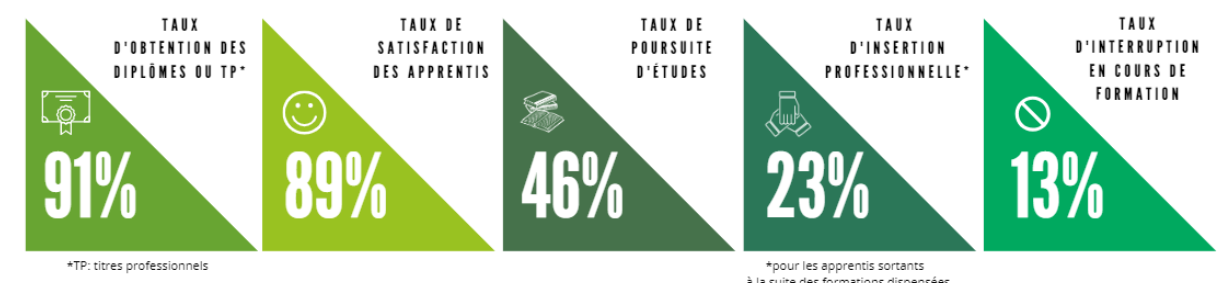
Ayant pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'offre des formations par apprentissage au sein des lycées de l'académie de La Réunion, et de mutualiser les ressources et les expériences pédagogiques, le CFA fédère l'ensemble des UFA de l'Académie et contribue à l'atteinte des objectifs territoriaux et nationaux dans le développement de l'apprentissage.

Proposant l'apprentissage sur les niveaux de formation 3 (CAP), 4 (BP ; Bac Pro) et 5 (BTS), en cohérence avec la stratégie académique et l'offre de formation du réseau FTLV Réunion, il répond aux besoins des entreprises et aux spécificités de notre territoire. Il s'inscrit aujourd'hui dans la volonté de développement affirmée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

En 2022, le CFA Académique c'est :

- 229 apprenti(e)s,
- plus de 50 formations proposées,
- 91% de réussite aux examens (session 2022),
- un maillage de proximité permettant de proposer une réponse de proximité aux entreprises et aux jeunes ; avec la possibilité d'ajout de nouvelles formations chaque année.

Les 5 Indicateurs du CFA académique Sept 2021 - Août 2022



Toutes les statistiques nationales relatives à l'apprentissage, par certification professionnelle (insertion professionnelle, poursuites d'études, ruptures, évolution de l'emploi) sur :
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Label EDUFORM & Certification Qualiopi

EDUFORM est le label qualité de la formation professionnelle du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, et vise à garantir sur l'ensemble du territoire la qualité des prestations proposées et mises en œuvre au sein du réseau de formation professionnelle de l'éducation nationale.

Ce label est délivré pour trois ans par le ministre chargé de l'Education Nationale, après la réalisation d'un audit national de labellisation et avis de la commission nationale de labellisation. Son obtention permet la délivrance de la certification Qualiopi portée par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et donne le droit d'afficher les deux logos Eduform et Qualiopi. Faisant suite aux travaux et exigences qui permettaient aux financeurs de s'assurer de la capacité d'un prestataire de formation à non seulement dispenser, mais aussi préparer et construire une formation de qualité adaptée aux besoins individuels, il offre une garantie de qualité aux bénéficiaires, aux prescripteurs et aux financeurs de la formation professionnelle.

S'appuyant sur les valeurs de l'Education Nationale (laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités, mixité sociale et RSE), il ambitionne de placer le bénéficiaire au centre du dispositif et de le rendre véritablement acteur de son parcours.

Il dispose d'un cadre réglementaire (décret et arrêté) adapté à la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et aux nouveaux enjeux sur la qualité en cohérence avec celui du ministère du travail et le Référentiel National Qualité-de la certification **QUALIOPI**.

Le GIP-FCIP est labellisé EDUFORM et certifié Qualiopi depuis le 25 novembre 2021



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation
- Bilans de compétences
- Validation des acquis de l'expérience
- Actions de formation par apprentissage

Le GRETA Réunion est labellisé EDUFORM et certifié Qualiopi depuis le 25 novembre 2021



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

- Actions de formation

Les engagements du GIP-FCIP et du GRETA Réunion, au titre de cette labellisation :



CHARTRE QUALITÉ



Nos 10 engagements pour des prestations de qualité

Engagement 1	Accès rapide et guidé à l'information sur l'offre de service.
Engagement 2	Accueil individualisé.
Engagement 3	Proposition d'une large gamme de prestations.
Engagement 4	Conseil et orientation personnalisés sur les prestations, recherche de la meilleure solution sur mesure.
Engagement 5	Adéquation aux prestations des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement.
Engagement 6	Accompagnement tout au long des prestations.
Engagement 7	Qualifications et compétences des personnels et intervenants garanties et développées tout au long de la vie.
Engagement 8	Prise en compte de la satisfaction des clients et des bénéficiaires.
Engagement 9	Engagement dans une démarche « responsabilité sociétale des organisations ».
Engagement 10	Amélioration continue des prestations.

Nos atouts

- Disponibilité
 - Écoute
 - Compétences
 - Expérience
- Réactivité
 - Accompagnement – Suivi
 - Sur-mesure
 - Amélioration

Vous pouvez consulter les divers taux de performance du GIP-FCIP et du GRETA Réunion sur notre site www.ftlvreunion.fr dans la rubrique «nos résultats».

Le label n'est qu'une étape : la démarche d'amélioration est continue !

Contrat d'Apprentissage

OU

Contrat de Professionnalisation

- Les jeunes de 16 à 29 ans révolus, + jusqu'à 34 ans dans le cadre d'un nouveau contrat permettant d'accéder à un diplôme > à celui obtenu ou si le précédent contrat a été rompu indépendamment de sa volonté ou pour inaptitude physique
- Toute personne, quel que soit son âge, reconnue comme travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme,
- Les jeunes de 15 ans ayant achevé leur 3ème.

- Diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP

- Contrat à durée limitée (6 mois à 3 ans, sauf exception) ou à durée indéterminée (CDI) débutant par une période d'apprentissage
- Durée du travail (temps de formation compris) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise
- Statut : mêmes droits que les autres salariés (congés, avantages...) compatibles avec le suivi de la formation

Publics



Objectifs



Contrat de travail & Conditions d'emploi



- Les jeunes de 16 à 25 ans,
- Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus,
- Les bénéficiaires de minimas sociaux
- Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).
- Les bénéficiaires de minimas sociaux: RSA, ASS, AAH

- Diplôme ou titre professionnel enregistré au RNCP
- Certificat de qualification professionnelle (CQP) de branche ou interbranche
- Qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale.

- CDD de 6 à 12 mois pouvant être porté jusqu'à 24 mois par convention/accord de branches, ou 36 mois pour certains publics prioritaires.
- CDI avec 1 action de professionnalisation de 6 à 12 mois.
- Durée du travail (formation inclus) : au plus égale à celle applicable dans l'entreprise
- Statut : mêmes droits que les autres salariés (congés, avantages...) compatibles avec le suivi de la formation.

Règles particulières pour l'alternant de moins de 18 ans : limitation de la durée de travail à 8h/jour et 35 h/semaine; repos quotidien mini. de 12 h et repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs; interdiction du travail de nuit (entre 20h et 6h pour les jeunes de - de 16 ans, entre 22h et 6h pour ceux âgés de 16 à - de 18 ans), sauf dérogations accordées par l'inspection du travail; interdiction du travail les jours fériés, sauf dérogations dans certains secteurs d'activité.

Variable selon l'âge et l'année de formation :

	- de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans
1ère année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC
2ème année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC
3ème année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et +: 100% du SMIC			

- Formation générale, théorique et pratique ne pouvant être inférieure à 25 % de la durée totale du contrat (minimum 150 heures).
- Formation pratique en entreprise.
- Désignation d'un maître d'apprentissage.
- Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions.

- **Contrat signé avant le 31/12: aide exceptionnelle** 6000€ pour le recrutement d'un apprenti pour la 1ère année d'exécution du contrat
- **Au-delà du 31/12** aide unique pour les employeurs de - 250 salariés + si l'apprenti prépare un diplôme/titre professionnel de niveau inférieur ou égal au bac :
 - 4 125 € max. Année 1 / 2 000 € max. Année 2 / 1 200 € max. Année 3
- Exonération de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA),
- Aides spécifiques pour l'embauche d'un travailleur handicapé.

Rémunérations



Formation & Accompagnement



Aides et exonérations



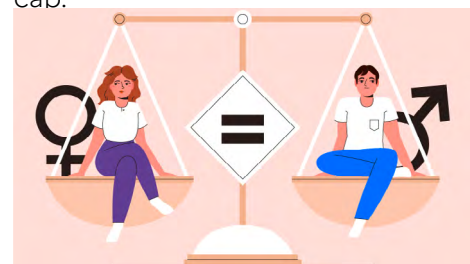
Âge du salarié	Titre ou diplôme < au BAC ou niveau 4	Titre ou diplôme = ou > au BAC
Moins de 21 ans	au moins 55% du SMIC	au moins 65% du SMIC
De 21 ans à 25	au moins 70% du SMIC	au moins 80% du SMIC
26 ans et plus	au moins le SMIC ou 85% du salaire minimum conventionnel prévu par l'entreprise/secteur si plus favorable	

- Actions de positionnement, d'évaluation et d'accompagnement et enseignements généraux, professionnels et technologiques.
- Durée de la formation : entre 15% et 25% de celle du contrat ou de l'action de professionnalisation des CDI. Mini : 150 heures.
- Exercice en entreprise d'1 ou plusieurs activités professionnelles
 - Désignation d'un tuteur par l'entreprise.
- Exécution partielle du contrat à l'étranger sous conditions

- **Contrat signé avant le 31/12: aide exceptionnelle** 6000€ pour le recrutement d'un apprenti pour la 1ère année d'exécution du contrat
- Aides de Pôle emploi pour l'embauche d'un demandeur d'emploi :
 - *26 ans et + aide forfaitaire (AFE) < 2 000 €.
 - *45 ans et +: 2 000 € pour un temps plein (cumulable avec l'AFE).
- Aides possibles pour les embauches faites par un GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) ou pour un travailleur handicapé.
- Exonération de la CSA

Notre réseau accueille toute personne sans distinction d'aucune nature.

Le réseau FTLV de l'Académie de La Réunion s'attache à lutter contre toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit, et s'engage à favoriser et accompagner l'accueil des hommes et des femmes, des jeunes et des seniors, ainsi que des personnes en situation de handicap.



La promotion des actions de formation indifféremment du genre.

L'égalité professionnelle Femme/Homme au travail, comme le dispose le décret du 8 janvier 2020, passe aussi et avant tout par un système égalitaire d'accès à la formation professionnelle.

Pour cela, le réseau FTLV Réunion permet à toute personne, quel que soit son genre, de suivre la formation de son choix dès lors qu'elle satisfait aux pré-requis propres à chaque formation (niveau de diplôme exigé ou souhaité, tests d'entrée en formation validés, etc.).

Par exemple, nous nous engageons à accompagner et motiver les publics féminins à se positionner sur des métiers dits « masculins », (dans les métiers du bâtiment, de l'industrie, ou de la sécurité privée), et in-

versement les publics masculins à se positionner sur des métiers dits « féminins », (dans les métiers de l'aide à domicile ou encore de la petite enfance).

Dans ce cadre, l'ensemble des personnels en charge du conseil et du recrutement en formation est sensibilisé à l'égalité homme/femme, et s'engage à combattre les stéréotypes et les préjugés.

L'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Réseau FTLV Réunion s'implique au quotidien via :

- une équipe sensibilisée à l'accueil du handicap, aux spécificités et besoins des personnes en situation de handicap;
- la prise en compte de leurs besoins en termes d'adaptations pédagogiques;
- un accompagnement personnalisé et un suivi tout au long du parcours du bénéficiaire;
- l'accessibilité de ses espaces aux personnes en situation de handicap (en cours de réhabilitation).

Nous nous engageons à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnes en situation de handicap, dans la mesure où le handicap est compatible avec les objectifs de la formation ou du dispositif visés.

Il existe pour chacune de nos structures (GIP-FCIP et GRETA Réunion), une personne référente unique en matière de handicap qui pilote

l'adaptation de l'action de formation ou du dispositif visés.

Ces interlocuteurs privilégiés sont les relais de l'information, et assurent le lien avec les structures susceptibles de faciliter l'entrée en formation (financement, appui matériel ou humain ...).

Plus globalement, face à une personne en situation de handicap, nous veillons :

- à mobiliser autant que possible notre référent handicap ;
- à toujours échanger autour du handicap sous le prisme des capacités;
- à nous appuyer sur nos partenaires pour échanger sur les mises en œuvre les plus adaptées AGEFIPH, Ressource Handicap Formation, FI-PHFP...;
- à échanger dans le respect des règles de confidentialité et de déontologie;
- à sensibiliser l'ensemble des équipes, toujours dans le respect de la confidentialité des informations qui nous auront été transmises par la personne elle-même, ou par l'organisme prescripteur.



Les publics concernés

Toutes nos formations sont accessibles, sans distinction de genre :

- > aux jeunes
- > aux salariés
- > aux demandeurs d'emploi
- > aux personnes handicapées (dans la mesure où le handicap est compatible avec les objectifs de la formation et avec les pré-requis d'entrée en formation)

– **Modalités de validation** : pour les diplômes Éducation Nationale, évaluation de fin de formation en CCF (Contrôle en Cours de Formation) et sous formes d'épreuves ponctuelles; pour les titres professionnels : à l'issue d'une session d'examen dénommée « session titre » visant l'obtention du titre complet; diplôme d'état : évaluation et validation, conformément aux arrêtés en vigueur.

Chaque formation peut être réalisée de manière complète pour l'obtention de la certification professionnelle visée, comme en blocs de compétences.

– **Modalités pédagogiques et d'évaluations** : parcours personnalisé, en alternance (centre et entreprise), modulaire.

Durées indicatives (ajustées selon les besoins)

CAP : 500 à 770 heures

BAC PRO : 600 à 1100 heures

BTS : 600 à 1350 heures

Mention complémentaire : 500 à 700 heures

Titres professionnels : 400 à 700 heures

Durées variables selon blocs de compétences validés

Délais d'accès

Selon les dates des sessions programmées sur l'année et selon les délais de prise en charge de demande de financement.

Une à plusieurs sessions par an: nous consulter.

Niveau 3 : CAP

Niveau 4 : BAC

Niveau 5 : BAC +2

Tarifs & Financements : nous consulter, tarif lié à la durée du parcours de formation



Mentions relatives aux formations (suite)

Pour toutes les formations présentes à ce catalogue, est précisé le lieu de formation.
Sachant que pour toutes formations proposées à l’alternance, le contrat de travail peut être signé sans limitation géographique.

Lorsque la formation est proposée uniquement en apprentissage, ne sont précisées que les coordonnées du CFA Académique.

Sont éligibles au contrat d’apprentissage :

- Les jeunes de 16 à 25 ans,
- Les demandeurs d’emploi de 26 ans et plus,
- Les bénéficiaires de minimas sociaux,
- Les personnes sortant d’un contrat unique d’insertion (CUI).
- Les bénéficiaires de minimas sociaux : RSA, ASS, AAH.

Sont éligibles au contrat de professionnalisation :

- Les jeunes de 16 à 29 ans révolus,
+ jusqu’à 34 ans dans le cadre d’un nouveau contrat permettant d’accéder à un diplôme inférieur à celui obtenu ou si le précédent contrat a été rompu indépendamment de sa volonté ou pour inaptitude physique,
- Toute personne, quel que soit son âge, reconnue comme travailleur handicapé ou sportif de haut niveau ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise nécessitant l’obtention d’un diplôme,
- Les jeunes de 15 ans ayant achevé leur 3ème.

Les contrats d’apprentissage et de professionnalisation étant des contrats de travail, le ou la futur(e) alternant(e) doit faire preuve d’une maturité suffisante et démontrer des aptitudes à intégrer une structure professionnelle.

Pour candidater à une offre en alternance - Prévoir CV + Lettre de motivation

Nos formations en alternance

Liste non exhaustive - Nous contacter si vous ne trouvez pas
la formation recherchée



Pour toute formation
en apprentissage :
CFA Académique

0262 29 46 49
0692 10 39 25

cfaacademique@ac-reunion.fr



Pour toute formation
en alternance :
GRETA Réunion

0262 41 81 13 Antenne Nord
greta.nord@greta-reunion.fr

0262 70 06 30 Antenne Sud
greta.sud@greta-reunion.fr

Niveau 4

DIPLÔME D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT(E)

Durée : 16 mois en alternance

 Lycée Marie Curie - Saint Benoit
 De janvier 2024 à août 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Etre capable de :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

PRÉ-REQUIS

- Avoir de 17 à 29 ans, ou sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.
- Avoir un projet professionnel dans le secteur de la santé

DÉBOUCHÉS

Aide-Soignant
Aide-Soignante

POURSUITES D'ÉTUDES

S'il est bachelier ou s'il a plus de 3 ans d'exercice, un aide-soignant peut préparer le diplôme d'état d'infirmier.

QUALITÉS REQUISES

Son sens de l'écoute, son empathie, sa patience et sa disponibilité sont des qualités nécessaires pour entretenir de bonnes relations avec les patients, apaiser leurs angoisses, les mettre dans un climat de confiance et de sérénité.

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- **Bloc 2 :** Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration
- **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
- **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- **Bloc 5 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Niveau 3

Mention Complémentaire Aide à Domicile

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Marie Curie, Saint-Benoît
 Lycée Léon de Lepervanche, Le Port
 De août 2023 à juin 2024

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Acquérir les compétences professionnelles pour intervenir efficacement auprès des personnes âgées et/ou handicapées et des familles avec enfants de moins de 3 ans, en leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne, en permettant le maintien dans le milieu de vie habituel, en préservant leur l'autonomie tout en évitant la rupture des liens sociaux.

Il doit être capable :

- d'appréhender les situations et leurs évolutions,
- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelle et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

Par toutes ses activités, il contribue au maintien et à la restauration de l'autonomie des personnes et préserve les liens sociaux.

Pré-requis

Diplôme ou titre professionnel du secteur Aide à la personne de niveau 3 (CAP AEPE, ATMFC, SAP VER, BEP ASSP, Titre ADVF, etc.)

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord)
0262 70 06 30 (sud)

 greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord)
0262 70 06 30 (sud)

 greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

Niveau 5

BTS Economie Sociale et Familiale

Durée : 1 ou 2 ans en alternance

 Lycée Marie Curie - Saint-Benoît
 De août 2023 à juin 2024 ou 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau



Le titulaire du BTS ESF participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement. Il assure différentes fonctions : expertise et conseil technologiques; organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement ; animation, formation et communication professionnelle.

Compétences visées

- Mobiliser l'expertise technologique pour porter conseil en vie quotidienne
- Organiser d'un point de vue technique la vie quotidienne dans un service, dans un établissement
- Animer, former dans les domaines de la vie quotidienne
- Communiquer et animer une équipe
 - Participer à la dynamique institutionnelle et partenariale

Secteurs d'activité

Le titulaire de ce BTS peut exercer dans des structures publiques et privées :

- Associations de consommateurs et familiales ; collectivités territoriales ; centres sociaux ; fournisseurs d'énergie, maisons relais, résidences sociales, logements-foyers, maisons d'enfants à caractère social...organismes de réhabilitation, rénovation et gestion locative de logement ; structures des bailleurs sociaux ; structures d'insertion par l'activité économique ; services en prévention santé.

Types d'emplois accessibles

- Conseiller habitat
- Chargé de gestion locative ;
- Conseiller en économie domestique ;
- Conseiller en énergie ;
- Responsable, animateur de collecte ;
- Conseiller aux tuteurs familiaux ; responsable vie quotidienne dans un établissement ;
- Animateur en consommation ; animateur prévention santé.

Être titulaire d'un BAC (ou niveau 4)

Pré-requis

Les qualités requises sont :
Sens de l'écoute et du contact / Faire preuve d'empathie et de diplomatie / Optimiste et doté d'une forte psychologie.

Niveau 5

BTS Services et prestations des secteurs sanitaire et social

Durée : 1 ou 2 ans en alternance

 Lycée Marie Curie - Saint-Benoît
 De août 2023 à juin 2024 ou 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau



Travailler en grande proximité avec les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels.

Inscrire son activité dans une logique de réseau. Procéder à l'analyse des besoins, permettre l'accès aux droits, proposer des services et prestations, organiser et gérer leur mise en oeuvre, contribuer au système d'information.

Participer à l'évolution de la structure et, selon la structure-employeur assurer la coordination et l'animation d'équipe.

Fonction de relation et de communication

- Accueil et information des usagers, des familles
- Collaboration avec d'autres professionnels, travail avec les partenaires
- Participation à des réunions de services, à des réunions thématiques, à des réunions d'information

Fonction de gestion de la demande et du besoin de l'utilisateur

- Traitement de la demande et du besoin en lien avec l'offre de services
- Gestion de dossiers des patients, des usagers, des familles
- Instruction de dossiers en vue de délivrer ou de percevoir des prestations, des aides ...

Fonction d'organisation et de promotion des activités de la structure

- Gestion des documents liés aux activités de la structure
- Participation à la gestion comptable des activités de la structure
- Participation à la démarche qualité
- Contribution à la démarche de projet
- Préparation technique de réunions, d'événements liés au fonctionnement de la structure (séminaire, JPO ...)

Fonction d'organisation, de gestion et d'animation d'équipe

- Participation à la définition des profils de postes et des compétences associées, au sein de l'équipe
- Participation à la gestion d'équipes
- Coordination d'équipes

Pré-requis

Être titulaire d'un BAC ST2S ou d'un BAC PRO dans le domaine sanitaire et social ou d'un BAC général

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
 0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord)
 0262 70 06 30 (sud)

 greta.nord@greta-reunion.fr
 greta.sud@greta-reunion.fr

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
 0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord)
 0262 70 06 30 (sud)

 greta.nord@greta-reunion.fr
 greta.sud@greta-reunion.fr

Niveau 5

Mention Complémentaire Pâtisserie Glacerie Chocolaterie Confiserie Spécialisées

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou

 De août 2023 à juin 2024



OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Maîtriser la réalisation et la présentation des fabrications traditionnelles et spécialisées en Pâtisserie, Glacerie, Chocolaterie, Confiserie.
Respecter les us et coutumes de la profession et des règles d'hygiène.

Programme

- Réaliser un buffet de petits déjeuners d'hôtellerie ;
- Réaliser une gamme de pâtisserie classique de saison ;
- Réaliser une gamme classique de chocolats et de confiseries ;
- Réaliser une gamme complète à base de pâte à choux et une gamme de fours secs ;
- Réaliser les classiques des desserts de restauration (dont glace) ;
- Réaliser des présentoirs thématiques de pâtisserie.

Les Qualités requises

- Esprit créatif
- Minutieux et précis
- Bonne condition physique
- Passionné par le monde de la cuisine
- Curiosité et ouverture d'esprit
- Patience

Pré-requis

Être titulaire d'un CAP pâtissier, CAP Glacier fabricant, CAP Chocolatier confiseur ou BEP Alimentation option pâtisserie, glacerie ou chocolaterie.

Une alternance adaptée à vos besoins,
Une équipe professionnelle et passionnée.

Niveau 5

Mention Complémentaire Boulangerie Spécialisée

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou

 De août 2023 à juin 2024



OBJECTIFS

Les résultats du réseau

- Concevoir et réaliser des produits : de panification, de viennoiserie et de décor boulanger.
- Conduire les fabrications en utilisant les équipements et matériels permettant une meilleure productivité.
- Travailler en respectant les règles de qualité, d'hygiène et de prévention des risques professionnels tout au long des procédés de fabrication.
- Prendre en compte les problèmes liés à l'organisation de l'entreprise de boulangerie.

ORGANISER

- Approvisionner les postes de travail.
- Organiser sa production.
- Surveiller l'état du stock.

CONTRÔLER

- Contrôler la qualité des matières premières.
- Contrôler les phases de sa production.
- Contrôler les produits finis

RÉALISER

A partir de sa propre fiche technique, réaliser sa production :

- Les produits de panification.
- Les produits de viennoiserie non garnis ou garnis avant cuisson.
- Les garnitures et crèmes.
- Les décors boulangers.
- Assurer les cuissons.
- Appliquer le processus d'un plan de nettoyage.
- Appliquer des mesures pour limiter les risques professionnels.

COMMUNIQUER

- Transmettre les besoins sur l'état du stock
- Argumenter sur les qualités technologiques et commerciales des produits.
- Apprécier la pertinence des remarques du personnel de vente.
- Communiquer sur les éléments relatifs à l'environnement économique, juridique et social de l'entreprise.

DÉBOUCHÉS

- Boulanger
- Boulanger en pains spéciaux...

PRÉREQUIS

Etre titulaire du certificat d'aptitude professionnelle boulanger ou du brevet d'études professionnelles alimentation, dominante boulanger

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Mention Complémentaire Employé barman

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Hôtelier La Renaissance
 De août 2023 à juin 2024



OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Acquérir les compétences requises pour réaliser les boissons et cocktails répondant aux souhaits de la clientèle, en mettant en oeuvre les techniques de préparation et de service ainsi que les techniques de vente et de communication.

Elaboration du produit et dégustation

- la fermentation alcoolique, la distillation, le vieillissement
- les boissons alcoolisées
- les boissons non alcoolisées
- le vocabulaire spécifique de la dégustation.

Règles de composition des cocktails

- les catégories, types et familles de cocktails
- les bases techniques en usage dans la profession.

La législation

- la législation relative au transport des boissons et à la vente des boissons alcoolisées
- les obligations d'affichage
- l'étiquetage et sa législation.

Agencement et équipement du bar

- Les différents types de bar : à cocktails, pub, à thème...
- l'office.

Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 relevant du secteur de restauration et de l'hôtellerie ou justifier de 3 ans d'expériences professionnelles dans la profession considérée.

Niveau 3

Mention Complémentaire CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou
 De août 2023 à juin 2024



OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le ou la titulaire de la mention complémentaire "cuisinier en desserts de restaurant" est un professionnel de la restauration et de la cuisine. La spécificité du cuisinier en desserts de restaurant réside dans le lieu de son activité : la brigade de restaurant. Sa culture professionnelle doit lui permettre de comprendre l'organisation générale et le rôle de chacun au sein d'une entreprise de restauration, plus particulièrement d'une brigade, et du plan de charge quotidien et prévisionnel de l'entreprise.

Compétences visées & débouchés

- Production de desserts servis en restaurant ;
- Hygiène alimentaire et coûts en restauration ;
- Communication et organisation appliquées à la production de desserts en restaurant ;

Secteurs d'activités : Etablissements de restauration valorisant le poste "desserts en restaurant"

Type d'emplois accessibles : Cuisinier spécialisé dans la confection de desserts de restaurant, chef de partie (avec expérience)

Pré-requis

Être titulaire au moins d'un CAP Cuisine ou d'un Bac Pro Organisation de la Production Culinaire. Cette spécialisation en 1 an est aussi accessible après un Bac Technologique STHR, un BP Cuisine ou un BTS MHR option B.

Ses missions

Spécialisé dans la confection de desserts de restaurant, le cuisinier en desserts travaille au sein d'une brigade de cuisine. Conception & réalisation des entremets salés et sucrés ainsi que des desserts de restaurant. Entretien et mise en place du matériel nécessaire à la production. Suivi des commandes et de l'approvisionnement de son poste de travail (achat, réception et stockage des denrées). Contrôle qualité de ses produits et de ses productions. Connaissance des produits et des matériels utilisés en ateliers de pâtisserie et de cuisine.



Une alternance adaptée à vos besoins,
Une équipe professionnelle et passionnée.

Niveau 4

Brevet Professionnel Arts de la cuisine

Durée : 2 ans en alternance



Lycée hôtelier La Renaissance, Plateau Caillou



De août 2023 à juin 2025



OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le/la titulaire du BP Arts de la Cuisine est un professionnel hautement qualifié maîtrisant les techniques professionnelles et managériales du métier de cuisinier. Il/elle est capable d'accompagner l'évolution de son activité et de l'anticiper. Il/elle exerce son activité en privilégiant les savoir-faire culinaires, la créativité, une alimentation équilibrée, les produits bruts et frais. Il/elle peut diriger un ou plusieurs commis. Il/elle organise sa production et identifie les besoins en matières premières, et le stockage.

Programme Contenu & compétences

- Conception et organisation de prestations de restauration
- Préparations et productions de cuisine
- Gestion de l'activité de restauration
- Arts appliqués à la profession
- Expression française et ouverture sur le monde

Qualités requises

- > Motivation
- > Rigueur
- > Résistance physique
- > Esprit d'équipe
- > Solides connaissances générales et professionnelles

Débouchés

Le/la diplômé(e) exerce prioritairement dans les cuisines à vocation gastronomique. Avec de l'expérience professionnelle et selon ses compétences, il peut occuper un poste à responsabilité en cuisine, et évoluer dans toutes formes et concepts de restauration. Il peut aussi créer, reprendre et/ou gérer une entreprise ou une unité de restauration.

Postes occupés ou Poursuite d'études

- Chef de partie/chef de cuisine
 - Directeur/responsable dans la restauration
 - Etre à son compte
- Avec ce diplôme il est possible d'être opérationnel et intégrer le marché du travail. Il est possible de poursuivre aussi en :
- > BTS Management hôtellerie / restauration
 - > ou vers une MC Cuisinier/MC Sommellerie

Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 : CAP Cuisine - BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie ou niveau 4 : Baccalauréat professionnel cuisine - Baccalauréat technologique hôtellerie



Une mobilité en Europe en 2ème année pour découvrir des techniques supplémentaires.

Niveau 4

Titre professionnel Animateur Loisir Tourisme

Durée : 1 an en alternance



GRETA Réunion, Nord/Ouest de l'île



De juillet 2023 à août 2024

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

L'animateur loisirs tourisme propose ou adapte des activités de loisirs destinées à différents publics. Encadrer des groupes et conduire en autonomie des activités d'animation en journée et/ou en soirée, Concevoir un projet d'animation loisirs pour différents publics, Assurer la promotion des animations en créant et diffusant des supports multimédias, Accueillir et diriger la clientèle.

Compétences visées

1. Contribuer à la conception d'animations loisirs dans un établissement touristique
Participer à la conception d'un projet et d'un programme d'animations loisirs pour différents publics - Créer des animations loisirs pour différents publics - Promouvoir des animations loisirs.
2. Animer des activités de journées et de soirées dans un établissement touristique
Animer des activités de journées et de soirées pour différents publics - Assurer la logistique des animations loisirs.

Débouchés Métiers & poursuite d'études

Ce titre professionnel permet d'accéder aux métiers de l'animation : animateur polyvalent ; animateur d'activités culturelles et ludiques ; animateur de journée/soirée ; animateur DJ, animateur de jeux, animateur en mini-club ; animateur découverte ; animateur enfants et adolescents ; animateur d'activités périscolaires.

Poursuite vers le BTS Tourisme.

Secteurs d'activité

Les villages et clubs de vacances, les hôtel-clubs, résidences de tourisme et résidences hôtelières, les parcs résidentiels de loisirs Les campings et camping-clubs Les parcs de loisirs et parcs à thème, les parcs aquatiques, récréatifs, les casinos Les maisons de retraite médicalisées et résidences seniors, les entreprises de loisirs et de spectacles, événementiel.

Pré-requis

Niveau baccalauréat ou équivalent - Permis B fortement conseillé, Niveau d'anglais A2-B1 du CECRL (s'exprimer et comprendre un échange d'informations dans un domaine connu), Pratique d'une activité artistique, ludique ou sportive recommandée.

CFA Académique RUN

0262 29 46 49
0692 10 39 25

cfaacademique@ac-reunion.fr

FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

GRETA Réunion

0262 70 06 30
0693 83 14 03

greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Banque - Conseiller de Clientèle

Durée : 2 ans en alternance



Lycée Leverger, Sainte Marie

De septembre 2023 à juin 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Commercialiser l'offre de produits et services de son établissement en informant et conseillant la clientèle. Prospecter de nouveaux clients. Respecter la réglementation et les principes déontologiques propres à la profession.

Gestion de la relation client

- Accueillir le client ;
- Entrer en relation avec un prospect ;
- Promouvoir tous les canaux d'accès à la banque ;
- Identifier les besoins du client ;
- Assurer une vente-conseil adaptée au client ;
- Pratiquer la négociation ;
- Assurer le suivi de la relation.

Le développement et le suivi de l'activité commerciale

- Pratiquer les ouvertures et des clôtures de compte
- Distribuer l'ensemble de la gamme de produits, services et financements
- Analyser un portefeuille de clientèle ;
- Suivre et vérifier l'atteinte des objectifs en cohérence avec la stratégie de l'entreprise ;
- Exploiter les fichiers commerciaux ;
- Participer à la gestion des risques au quotidien.

Pré-requis

- Être titulaire Baccalauréat technologique STMG/Baccalauréat professionnel (Commerce, Vente, GA)/Baccalauréat général (ES, L, S).
- Avoir des compétences en matière de communication orale et écrite.
- Notions de communication en langue étrangère et particulièrement en anglais.
- Compétences relationnelles propres aux métiers de la relation client: sourire, sens du contact, discrétion, excellente présentation, écoute...
- Avoir la capacité d'évoluer dans des environnements numériques.
- S'intéresser à la négociation et aux relations commerciales.

Niveau 5

BTS Assurance

Durée : 2 ans en alternance



Lycée le Verger - Sainte Marie

De août 2023 à juin 2025

Objectifs

Les résultats du réseau

Le titulaire de ce BTS est appelé à exercer des activités à caractère commercial, technique et de gestion, de la souscription au règlement, en assurance de biens et de responsabilité ou en assurance de personnes, en relation avec tous types de clients. Une importante dimension de conseil et de relation avec la clientèle caractérise ces activités.

Pré-requis

Tout titulaire d'un baccalauréat : bac STMG, bac général, bac pro. Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.

Programme & Contenus

- Développement commercial et conduite d'entretien
- Culture professionnelle et suivi du client
- Accueil en situation de sinistre
- Gestion des sinistres
- Communication digitale, utilisation du système d'information et des outils numériques

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire de ce BTS peut exercer en entreprise d'assurances, en agence générale d'assurances, ou dans un cabinet de courtage d'assurances ou une banque. Il peut aussi travailler dans le service assurances d'une collectivité territoriale ou d'une entreprise industrielle ou commerciale.

Ses fonctions essentielles:

- distribution de produits et services d'assurance,
- gestion de contrats (tarification, souscription, indemnisation, sinistres)

Qualités requises

- Rigueur et souci de la qualité du service,
- Adaptabilité,
- Réactivité,
- Discrétion,
- Autonomie,
- Capacité à travailler en équipe,
- Organisation et sens des priorités,
- Curiosité,
- Sens du relationnel & écoute.

Débouchés

Conseiller de gestion - Chargé d'indemnisation
Conseiller de gestion
Gestionnaire de prestations d'assurance
Gestionnaire de production ou gestionnaire de sinistres
Collaborateur d'agence

Poursuites d'études

Licence professionnelle dans les secteurs de la banque ou des assurances,
Licence d'économie-gestion, en école supérieure de commerce et de gestion ou en écoles spécialisées (l'ENASS par exemple) par le biais des admissions parallèles



CFA Académique RUN



0262 29 46 49
0692 10 39 25



cfaacademique@ac-reunion.fr



FTLV Réunion



www.ftlvreunion.fr



CFA Académique RUN



0262 29 46 49
0692 10 39 25



cfaacademique@ac-reunion.fr



FTLV Réunion



www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

BTS Management Commercial Opérationnel

Durée : 2 ans en alternance

Nord, Est, Sud

De septembre 2023 à juin 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Encadrer des équipes, gérer et développer la relation avec la clientèle ainsi que l'offre de services et de produits.

Apprendre à gérer et développer l'activité d'une unité commerciale, à maîtriser les étapes successives du processus commercial.

Développer la relation client et assurer la vente conseil

- Assurer la veille informationnelle
- Réaliser des études commerciales
- Vendre
- Entretenir la relation client

Animer et dynamiser l'offre commerciale

- Élaborer et adapter en continu l'offre de produits et de services
- Organiser l'espace commercial
- Développer les performances de l'espace commercial
- Concevoir et mettre en place la communication commerciale
- Évaluer l'action commerciale

Assurer la gestion opérationnelle

- Gérer les opérations courantes
- Prévoir et budgétiser l'activité
- Analyser les performances

Enseignement
Général

Culture générale et expression,
Langue vivante étrangère 1,
Culture économique, juridique et managériale.

Manager l'équipe commerciale

- Organiser le travail de l'équipe commerciale
- Recruter des collaborateurs
- Animer l'équipe commerciale
- Évaluer les performances de l'équipe commerciale

Pré-requis

Le BTS MCO est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac STMG, bac pro commerce, bac ES.

Niveau 5

Titre professionnel Conseiller en Insertion Professionnelle

Durée : 1 an en alternance

Lycée Mémona Hintermann, Ste Clotilde

De juillet 2023 à août 2024

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise, par des réponses individualisées, l'insertion sociale et professionnelle des personnes rencontrant ou non des difficultés d'insertion ou de reconversion, en prenant en compte les dimensions multiples de l'insertion : emploi, formation, logement, santé, mobilité, accès aux droits. Son action vise à les accompagner pour construire et s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et surmonter progressivement les freins rencontrés.

Compétences visées

1. Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
2. Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
3. Mettre en oeuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle.

Débouchés Métiers

Ce titre professionnel permet d'accéder aux métiers de...
...Conseiller en insertion professionnelle, conseiller en insertion sociale et professionnelle, conseiller en évolution professionnelle, conseiller emploi formation, conseiller à l'emploi, chargé relation entreprise, chargé d'accompagnement social et professionnel, chargé de projet d'insertion professionnelle, accompagnateur socioprofessionnel.

Secteurs d'activité

Le ou la titulaire de ce titre peut exercer dans :

- Le secteur public et les structures assurant une mission de service public,
- Le secteur de l'économie sociale et solidaire,
 - Le secteur privé,
- Le secteur du social, médico-social.

Poursuite d'études : Licence Professionnelle Gestion des ressources humaines spécialisée dans l'insertion, l'accompagnement et la formation.

Pré-requis

Diplôme de niveau BAC ou équivalent avec une expérience professionnelle ou Diplôme professionnel CAP/BEP + 3 ans d'expérience professionnelle
Bonne maîtrise du français écrit et oral, bonnes qualités rédactionnelles - Utilisation courante de la suite Office et Internet
Capacité d'analyse - Faire preuve d'une maturité suffisante pour orienter et conseiller.

f CFA Académique RUN

0262 29 46 49
0692 10 39 25

cfaacademique@ac-reunion.fr

in FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

f GRETA Réunion

0262 41 81 13 (nord)
0262 70 06 30 (sud)

greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

f CFA Académique RUN

0262 29 46 49
0692 10 39 25

cfaacademique@ac-reunion.fr

in FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel Assistant de Direction

Durée : 2 ans en alternance

Antenne Sud GRETA Réunion, St Pierre
De septembre 2023 à mai 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

D'un point de vue métier l'Assistant(e) de direction assiste un ou plusieurs dirigeants et se voit confier des missions qui participent à l'organisation et à la prise de décision de sa hiérarchie. Il/elle intervient au niveau organisationnel, mais est aussi un vecteur de l'image de l'entreprise.

Il/elle est l'interface entre les différents interlocuteurs et gère la communication écrite comme orale. Il/Elle pilote les projets qui lui sont confiés et fait du reporting grâce à ses outils de pilotage. Elle assure également un rôle de relais RH en contribuant à la gestion administrative et au recrutement du personnel.

Compétences visées

- Assister la direction au quotidien et faciliter la prise de décisions
- Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information
- Assister la direction dans la gestion de projets et dossiers spécifiques

Qualités requises

- Être organisé et multitâches
- Avoir une bonne gestion du temps
- Communication
- Autonomie (prise de décisions, résolution de problèmes)
- Discrétion & attention aux détails
- Savoir anticiper et planifier
- Excellente présentation

Secteurs d'activité

Toute entreprise, collectivité ou association nécessite l'emploi d'un assistant de direction. L'Assistant de direction possède d'autres dénominations: secrétaire de direction, assistant de manager, attaché de direction, ou encore assistant d'unité opérationnel.

Ses missions courantes

Organisation des déplacements, rendez-vous et réunions / Accueil physique et téléphonique / Rédaction de comptes-rendus de réunions / Gestion des plannings / Participation à la communication interne et externe / Support à la comptabilité

Poursuite d'études

Le TP Assistant(e) de Direction est conçu pour une insertion professionnelle mais une poursuite d'études est également possible:

- > Bachelor Assistant RH
- > Bachelor Management.

Pré-requis

Formation de niveau 4 ou expérience dans le domaine du secrétariat. Maîtrise de l'expression écrite et orale en français ainsi que des bases en anglais, mathématiques et bureautique. Capacités organisationnelles et relationnelles (accueil, travail en équipe).

Niveau 5

BTS Professions Immobilières

Durée : 2 ans en alternance

GRETA Réunion, Antennes Nord & Sud
De août 2023 à juin 2025

Objectifs

Les résultats du réseau

Ce BTS forme des techniciens chargés de gérer et de négocier des biens immobiliers. Ces activités s'exercent au sein d'agences immobilières, d'organismes HLM, de cabinets d'administrateurs de biens, de sociétés de promotion-construction. Ils seront également amenés à acquérir des compétences dans les domaines administratif, juridique, comptable et commercial pour exercer des fonctions commerciales et/ou de gestion-administration de biens immobiliers ou de copropriétés.

Pré-requis

Tout titulaire d'une certification de niveau Bac, être âgé de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge pour un contrat de professionnalisation.

Programme d'enseignement professionnel

- Conseil en ingénierie de l'immobilier droit et veille juridique, économie et organisation de l'immobilier, architecture et habitat, urbanisme, développement durable)
- Communication professionnelle
- Techniques immobilières (négociation, prospection, commercialisation, comptabilité)
- Conduite et présentation d'activités professionnelles.

Métiers visés

Agent immobilier, administrateur de biens, négociateur immobilier, gestionnaire de parc, syndic de copropriété, conseiller en location, chargé d'attribution (secteur social), gestionnaire locatif.

Pré-requis

Être titulaire d'un Bac STMG, bac général, ou Bac pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités, Bac pro Métiers du commerce et de la vente

Les secteurs d'activité

Location, vente, gestion ou négociation de biens immobiliers (maisons, bureaux, commerces, terrains...) mais aussi opérations de promotion immobilière.

- > en agences immobilières
- > dans des sociétés de gestion locative
- > en entreprises de construction
- > dans des sociétés de promotion immobilière
- > en compagnies d'assurances

Poursuite d'études

- Licence Métiers du Droit de l'immobilier
- Licence Activités Immobilières
- Licence AES Gestion immobilière et métiers de l'immobilier
- Licence Economie & Gestion Management, Ingénierie des services & patrimoines immobiliers

Qualités requises

- Aisance relationnelle,
- Avoir la fibre commerciale,
 - Être organisé(e),
 - Capacité d'adaptation,
 - Savoir-être, diplomatie,
 - Être à l'écoute des clients,
 - Présentation impeccable,
 - Être rigoureux et flexible.

f GRETA Réunion

0262 70 06 30
0693 40 98 81

greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

in FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

f GRETA Réunion

0262 41 81 13 (nord) / 0262 70 06 30 (sud)
0693 40 98 81

greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

in FTLV Réunion

www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel Gestionnaire de paie

Durée : 2 ans en alternance

 Lycée Bellepierre, St Denis
 De septembre 2023 à mai 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le ou la gestionnaire de paie s'occupe de l'ensemble des éléments des rémunérations des salariés d'une ou de plusieurs entreprises. Il est chargé d'assurer le traitement de la paie dans l'entreprise ainsi que la gestion courante des salariés. Il s'occupe notamment des formalités administratives liées à l'embauche, de la collecte des éléments nécessaires à l'élaboration des paies, de l'édition des bulletins de salaires, des déclarations sociales et des relations avec les caisses de retraite. Le ou la gestionnaire paie seconde le responsable de la paie ou le responsable RH dans une entreprise.

Compétences visées

- Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise.
Analyser et assurer la gestion des informations liées aux relations de travail
Collecter les informations et traiter les événements liés au temps de travail du personnel
Assurer les relations avec le personnel et les tiers
- Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse.
Réaliser et contrôler les bulletins de salaire
Établir et contrôler les données de synthèse à partir de la production des bulletins de salaire

Secteurs d'activité & métiers visés

- Le ou la titulaire de ce titre peut exercer dans tous les secteurs d'activité possibles.
- Ce titre professionnel permet d'accéder aux métiers de:
- gestionnaire de paie
 - gestionnaire paie et administration du personnel
 - collaborateur (trice) paie
 - comptable spécialisé paie

Ses missions courantes

Assurer une veille technique sur les évolutions réglementaires et la jurisprudence, tenir un rôle d'information et de conseil à l'interne comme à l'externe, être en relation avec les services juridique, ressources humaines, comptabilité et les salariés de l'entreprise.

Pré-requis

Toute personne âgée de 16 ans et plus peut intégrer cette formation professionnelle à condition de pouvoir justifier d'un **niveau bac au minimum**
Appétence pour les chiffres

Poursuite d'études

- Le ou la titulaire de ce diplôme peut poursuivre ses études vers :
- Les licences professionnelles dans le secteur des ressources humaines.
 - Le BTS comptabilité et gestion.
 - Le DUT gestion des entreprises et des administrations.
 - Le DCG (Diplôme de comptabilité et de gestion.)

Niveau 5

BTS Comptabilité - Gestion

Durée : 2 ans en alternance

 GRETA Réunion, Antennes Nord & Sud
 De août 2023 à juin 2025

Objectifs

Les résultats du réseau

Le ou la titulaire de ce BTS intervient dans la conception, l'exploitation et l'évolution du système d'information de gestion de l'entreprise, dans le cadre des solutions technologiques adoptées. Il/Elle exerce ses activités en tant que prestataire de services pour des clients, partenaires internes ou externes. Il/Elle agit dans des contextes de travail variés et évolutifs, dépendant à la fois de la structure juridique, de la taille, des choix organisationnels et technologiques des entreprises.

Pré-requis

Tout titulaire d'une certification de niveau Bac, être âgé de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage, sans limite d'âge pour un contrat de professionnalisation.

Programme & Contenus

- Enregistrement comptable d'opérations commerciales et leur contrôle,
- Etablissement et vérification des opérations liées aux travaux de fin d'exercice et des documents financiers,
- Examen, contrôle des comptes et validation,
- Activités administratives et comptables de gestion du personnel, liées à l'élaboration de la paie

Qualités requises

- Rigueur et méthode ;
- Capacité d'analyse ;
- Avoir le goût des chiffres ;
- Précision et sens de l'organisation ;
- Curiosité ;
- Sens des priorités ;
- Être apte à maîtriser les outils informatiques de gestion.

Secteurs d'activité

Le titulaire peut exercer:

- > comme comptable unique dans les petites structures ou comptable spécialisé dans les entreprises de plus grande dimension,
- > dans des entreprises spécialisées ou organismes prestataires de services comptables et de gestion (cabinets d'experts comptables, associations de gestion agréées),
- > en tant que chargé de clientèle ou conseiller (cabinets d'audit & conseil),
- > dans le secteur public (services comptables et financiers)

Débouchés

Assistant comptable - Consultant en gestion
Auditeur financier - Gestionnaire de paie
Secrétaire comptable - Assistant de gestion en PME PMI - Responsable administratif et financier - Adjoint administratif.

Poursuite d'études

- Licence professionnelle dans les secteurs de la finance - comptabilité,
- Licence professionnelle des ressources humaines, en DCG
- Licence L3 Economie - Gestion ou AES,
- Ecole supérieure de commerce et de gestion.

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13
0693 40 98 81

 greta.nord@greta-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord) / 0262 70 06 30 (sud)
0693 40 98 81

 greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 7

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion DSCG

Durée : 2 ans en alternance

 Lycée Ambroise Vollard, St Pierre
De novembre 2023 à novembre 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le DSCG (diplôme supérieur de comptabilité et de gestion) est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de master.

Le DSCG atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences majoritairement adossées à la recherche dans le champ de la comptabilité, de l'audit, de la finance, du management et du droit. Le DSCG prépare à la poursuite d'études en doctorat comme à l'insertion professionnelle immédiate après son obtention. Il est organisé pour favoriser la formation tout au long de la vie. Il donne accès au stage d'expertise comptable et permet de préparer le DEC (diplôme d'expertise comptable).

Compétences visées

- Gestion juridique, fiscale et sociale
 - Evaluation financière
- Management et contrôle de gestion
 - Comptabilité et audit
- Management des systèmes d'information
- Communication spécialisée en langue étrangère
- Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés

Les métiers visés

Les métiers visés :

- Auditeur junior
- Chef comptable
- Chef de mission
- Directeur administratif et financier
- Contrôleur de gestion
- Gestionnaire de trésorerie
- Responsable comptable

Secteurs d'activité & Poursuite d'études

- Services financiers,
- Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance,
- Activités juridiques et comptables, Conseil de gestion, Sièges sociaux.

Il donne accès au stage d'expertise comptable et permet de préparer le DEC (diplôme d'expertise comptable).

Formation hybride

Enseignement en présentiel avec des modules en distanciel
Atout ++++ Mise à disposition des outils numériques (pc portable) jusqu'à la fin de la formation

Pré-requis

Tous publics titulaires du DCG ou d'un BAC + 3 en Comptabilité - Gestion

Niveau 5

BTS Gestion de la PME

Durée : 2 ans en alternance

 GRETA Réunion, Antennes Nord
De août 2023 à juin 2025

Objectifs

Les résultats du réseau

Le titulaire de ce BTS est appelé à exercer en collaboration avec la Direction d'une très petite, petite ou moyenne entreprise. Son travail se caractérise par une forte polyvalence à dominance administrative. Il participe à ces activités en exerçant tout particulièrement des fonctions de veille, de suivi et d'alerte. Il dispose d'une autonomie et d'un champ de délégation plus ou moins étendus selon l'entreprise, le dirigeant et selon sa propre expérience. Ses responsabilités sont amenées à évoluer.

Programme Contenus

- Gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME
- Participer à la gestion des risques de la PME
- Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME
- Soutenir le fonctionnement et le développement de la PME

Qualités requises

- Dynamique,
- Organisé (e),
- Rigoureux (se),
- Sens de l'écoute,
- Bonne mémoire,
- Capacité à être autonome

Débouchés Poursuite d'études

- Assistant technique et administratif
- Assistant / Secrétaire de direction
- Assistant Comptable, Collaborateur

>> Poursuite vers une Licence Administration & Gestion des entreprises/Ecole de commerce

Evolutions de carrière

Le titulaire de ce diplôme peut évoluer au sein de la même entreprise. Avec de l'expérience et une capacité en gestion, il/elle peut envisager devenir responsable des services généraux ou responsable administrative d'une entreprise plus importante.

Il ou elle peut aussi faire le choix de se spécialiser : import-export, tourisme, culture, immobilier...

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 GRETA Réunion

 0262 41 81 13 (nord) / 0262 70 06 30 (sud)
0693 40 98 81

 greta.nord@greta-reunion.fr
greta.sud@greta-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 5

Titre professionnel GESTIONNAIRE DES OPERATIONS DE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES

Durée : 13 mois en alternance

 GRETA Réunion, Antenne Nord
 De août 2023 à juin 2024

Objectifs

Les résultats du réseau

En fonction des spécificités de la demande, le gestionnaire des opérations de transport routier de marchandises étudie la faisabilité des transports en tenant compte des objectifs fixés par l'entreprise et du volume d'activité en cours. Il identifie les moyens à sa disposition, recourt à la sous-traitance occasionnelle si nécessaire, et propose des solutions techniques. Il tient compte des objectifs en matière de rentabilité, de satisfaction client et de développement durable.

Compétences visées

- Elaborer et mettre en oeuvre une offre globale de transport routier de marchandises, y compris à l'international
- Piloter les trafics réguliers sous contrat de sous-traitance
- Optimiser l'ensemble des moyens liés à l'activité de transport
- Mettre en oeuvre une opération de transit "overseas" à l'export ou à l'import jusqu'à clotûre du dossier
- Compétences transversales de l'emploi

Ses principales missions

Superviser toutes les opérations liées à ces services organisés, depuis les arrivages de marchandises à mettre en livraison jusqu'au départ des envois collectés lors des enlèvements. Contribuer au service après-vente en cas de réclamation ou de requête. Contrôler les stocks des supports de charges consignés ou loués. Encadrer une équipe dans le respect des réglementations sociales et des règles de sécurité. Pilotage du budget.

Secteurs d'activité

Avec ce titre, le ou la titulaire peut exercer dans :

- les entreprises de service du secteur transport et logistique,
- les entreprises industrielles et commerciales comportant des activités de transport de marchandises

Poursuite d'études

Le titre GOTRM permet d'accéder aux formations logistiques de niveau 6 :

Responsable de production transport Logistique, Bachelor responsable transport logistique...

Pré-requis

Être titulaire d'un diplôme niveau BAC
Bonnes conditions physiques

Métiers visés

Exploitant transport, technicien d'exploitation, agent d'exploitation transport, employé du Service Après-Vente (SAV) du transport routier de marchandises, affréteur, dispatcheur, responsable camionnage, chef de service camionnage, superviseur camionnage, chef de trafic, responsable opérationnel transport, responsable d'exploitation transport, gestionnaire de transport

 **La validation d'un bloc de compétences du Titre professionnel Opération de transport aérien & maritime de marchandises.**

Niveau 5

Titre Professionnel Technicien Supérieur Géomètre Topographe Option Cabinet de géomètre

Durée : 2 ans en alternance

 Lycée de l'Horizon - Ste Clotilde
 De août 2023 à juin 2025

Objectifs

Les résultats du réseau

Etre capable de :

- Réaliser des levés et des plans topographiques
- Réaliser des études d'infrastructures et des implantations
- Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

Pré-requis

Titulaire d'un bac professionnel Technicien géomètre - topographe ou titulaire d'un titre professionnel de niveau 4 (bac) avec 2 ans d'expérience professionnelle de la topographie ou des travaux publics.

1- Réaliser des levés et des plans topographiques

- Effectuer des levés topographiques
- Effectuer les calculs topométriques liés aux levés
- Réaliser des dessins topographiques

2- Réaliser des études d'infrastructures et des implantations

- Effectuer les métrés des études d'infrastructures
- Réaliser les plans et les calculs topométriques liés aux études d'infrastructures
- Réaliser des implantations d'infrastructures

3- Réaliser des études foncières et établir des documents d'architecture

- Réaliser les relevés, les plans d'architecture et les calculs associés
- Réaliser les études foncières, les plans et les calculs associés
- Exploiter des pièces écrites à caractère foncier

Débouchés

Géomètre Topographe, Technicien géomètre topographe, Technicien supérieur géomètre topographe

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers une licence professionnelle du secteur, ou en école d'ingénieur.

 GRETA Réunion

 0262 70 06 30
 0693 40 98 81

 greta.nord@greta-reunion.fr
 greta.sud@greta-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

 CFA Académique RUN

 0262 29 46 49
 0692 10 39 25

 cfaacademique@ac-reunion.fr

 FTLV Réunion

 www.ftlvreunion.fr

Niveau 3

CAP Métiers de la Blanchisserie

Durée : 2 ans en alternance

 Lycée Patu de Rosemont - St Benoît
 De octobre 2023 à août 2025

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Mettre en oeuvre les techniques, les procédés, les méthodes adaptées aux matières textiles et aux articles qui lui sont confiés. intervenir, selon les consignes et sous contrôle d'une personne plus qualifiée. Contribuer par la qualité et la rapidité de son travail à la bonne gestion de l'entreprise, au respect de l'environnement et de la sécurité. Etre capable de s'adapter aux différents postes de travail.

Réception

- Récupération des lots et stockage après déchargement
- Suivi des documents
- Comptage – contrôle des articles et des salissures
- Tri- marquage des articles
- Stockage du linge sale trié

Production

- Lavage et séchage
- Finition : séchage, pliage, emballage et emballage
- Maintenance de premier niveau et contrôle des équipements

Expédition

- Contrôle qualitatif et quantitatif des produits finis du stock intermédiaire
- Contrôle des documents de suivi
- Préparation de la livraison
- Stockage avant chargement

Pré-requis

Avoir un niveau scolaire de fin de 3ème ou être titulaire d'un CAP pour la formation en 1 an.

Niveau 3

Mention complémentaire Essayage Retouche Vente

Durée : 1 an en alternance

 Lycée Patu de Rosemont, St Benoît
 De juillet 2023 à août 2024

OBJECTIFS

Les résultats du réseau

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié capable d'aider le client dans son choix et de lui proposer la solution la mieux adaptée à ses besoins et sa morphologie. Il sait repérer et évaluer le coût des retouches à faire, établir une fiche technique des modifications, régler les matériels à utiliser, réaliser les différentes retouches sur tous les vêtements (matériaux et style) et contrôler la qualité des réalisations.

Compétences visées

Pratique professionnelle, technologie et arts appliqués

Proposer un vêtement au client - Adapter le vêtement à la morphologie du client - Etablir la fiche de retouche - Evaluer le coût de la prestation - Exécuter la ou les retouche(s) - Contrôler la qualité de la retouche - Contrôler le bien aller du vêtement
Connaître les matériaux, matériels et technologies de fabrication
Effectuer un choix esthétique et technique - Réaliser un dessin applicable à la profession

Gestion d'entreprise

Décrire une prestation - Décrire des coûts de prestation à partir des données fournies - Analyser de documents de vente en vue de la commercialisation d'une prestation

Débouchés Métiers & secteurs d'activité

Secteurs d'activités :
Atelier artisanal de couture-re-touche , rayon habillement d'une grande surface.

Type d'emplois accessibles :
retoucheur-retoucheuse

Poursuite vers un Bac pro
Métiers de la mode - vêtements

Pré-requis

Être titulaire d'un : CAP Métiers de la mode - chapelier-modiste ou
CAP Métiers de la mode - vêtement flou ou
CAP Métiers de la mode - vêtement tailleur ou
CAP Vêtement de peau.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GIP FCIP ACADEMIE DE LA REUNION

Article 1 : Préambule

Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de bilan de compétences, d'évaluation de compétences, de conseil et d'ingénierie. Toute commande de prestation au GIP FCIP de l'académie de La Réunion est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus dans cet article emporte de plein droit leur acceptation.

Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses moyens propres soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des contrats de co-traitance ou de sous-traitance. Les éventuels sous-traitants n'auront pas à être agréés expressément par le cocontractant mais devront se soumettre aux mêmes engagements que ceux formulés dans le présent document et ce, sous l'entière et seule responsabilité du GIP FCIP de l'académie de La Réunion.

Article 2 : Engagement contractuel

Les inscriptions aux actions organisées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion impliquent l'adhésion pleine et entière du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations précédemment citées et proposées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion. Les fiches-produits précisent dans le détail les objectifs, les contenus, les méthodes et modalités pédagogiques, les dates et lieux de réalisation, le responsable de l'action ou son correspondant, le public visé, le domaine d'action, le rythme, les éventuels prérequis nécessaires à l'entrée en formation ou prestation, les modalités de sanction de l'action. A réception d'un bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale signée, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion fait parvenir au client, soit une convention de formation telle que prévue aux articles L8353-1 et L8353-2 du code du travail s'il s'agit d'une personne morale, soit un contrat de formation régi par les articles L8353-3 à L8353-7 du même code s'il s'agit d'une personne physique. Le client s'engage à retourner au plus tôt au GIP FCIP de l'académie de La Réunion un exemplaire signé. Si le client est une personne morale, cet exemplaire devra en outre comporter le cachet commercial de celle-ci. L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chacune reçoit un exemplaire du document original.

Le cas échéant, les modifications négociées entre les parties au cours de l'exécution des prestations donnent lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel. Si le client est une personne physique prenant en charge les frais de la prestation de formation, il dispose alors d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat. L'exercice du droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L8353-6 du code du travail.

Article 3 – Sanction de la formation ou de la prestation

Les attestations, certificats et diplômes ne pourront être transmis qu'après l'accomplissement de la formation ou de la

prestation, la réussite du bénéficiaire à l'examen et, le cas échéant, le paiement des frais d'inscription. En tout état de cause, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat.

Une attestation de formation est établie par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L8353-1 du code du travail.

Article 4 – Prix

Les prix des prestations de services sont fermes et définitifs. Ces prix s'entendent nets de TVA. Le prix de chaque prestation de services intègre les frais liés à la réalisation de ladite prestation, tels que mentionnés dans la proposition faite au client par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion. Tout engagement de frais supplémentaires sera soumis à l'accord préalable et écrit du client, et facturé en sus.

Article 5 : Facturation et délai de paiement

La facturation est établie à l'issue de la prestation. Le règlement doit être effectué soit par chèque ou prioritairement par virement à l'ordre de l'agent comptable du GIP FCIP, dans un délai de 30 jours fin de mois et sans escompte. Les factures impayées à l'échéance seront de plein droit et sans mise en demeure majorées des intérêts de retard au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros conformément à l'article L441-6 du code de commerce. Le taux mentionné supra ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part d'un opérateur de compétences (OPCO) ou un autre organisme financeur, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L8353-6 du Code du travail. Une avance maximum de 30% de la prestation est encaissée à l'expiration de ce délai. Une facture de solde sera émise à l'issue de la prestation.

Article 6 – Conséquences de la non réalisation de la prestation de formation par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L. 8354-1 du code du travail.

Article 7 – Conditions d'annulation des formations ou des prestations

Report ou annulation du fait du GIP FCIP de l'académie de La Réunion :

Si l'effectif prévu n'est pas suffisant au regard des conditions pédagogiques et de ce qui est prévu dans le document de contractualisation (convention ou contrat de formation), le GIP FCIP de l'académie de La Réunion se réserve le droit d'annuler la session ou de reporter certaines sessions. Le GIP FCIP de l'académie de La Réunion prévient alors les participants immédiatement et par écrit le client, au plus tard

Conditions Générales de vente

10 jours ouvrés avant le début de l'action, et lui offre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation ou de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef. Si aucune date n'est possible ou ne convient, le centre de formation s'engage à rembourser le participant ou son financeur ; dans ce cas un virement sera opéré dans un délai maximum de 30 jours ouvrés sur envoi de la demande de rétractation accompagnée d'un RIB.

Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire :
Le client s'engage à communiquer au GIP FCIP de l'académie de La Réunion par écrit (courrier ou email) toute annulation de commande, au moins 10 jours ouvrables avant le début de l'action de formation ou de prestation. Dans ce cadre aucune somme ne sera facturée.
En cas d'annulation de commande moins de 10 jours ouvrables avant le démarrage de l'action, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion se réserve le droit de facturer 50% du coût total de l'action.
En cas de rétractation dans un délai inférieur à 48 h, et/ou en cas d'abandon au cours de la formation, le coût intégral pourra être facturé.
Dans le cas d'une inscription individuelle (particulier) le bénéficiaire dispose, à compter de la date de signature du contrat de formation, d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Article 8 – Cas de force majeure
Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure, épidémie comprise.
Lorsque, par la suite de cas de force majeure, le GIP FCIP de l'académie de La Réunion est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.
Le client est toutefois tenu au paiement *pro rata temporis* des prestations réalisées par le GIP FCIP de l'académie de La Réunion.
Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le bénéficiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.
La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 9 – Protection des données personnelles du client
Le client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au GIP FCIP de l'académie de La Réunion en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du GIP FCIP de l'académie de La Réunion pour les besoins desdites commandes.
En application de l'article L8353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004 et du B.O. du 27 Avril 2016 sur la RGPD avec entrée en

vingueur le 25 mai 2018, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au GIP FCIP de l'académie de La Réunion concerné.
Les données personnelles sont conservées pour une durée de 1 an maximum après les obligations liées aux contrôles des actions.
Toutes demandes ou recours devront être adressés à : GIP FCIP/Réseau FTLV Réunion 6 rue Henri Comu Annapas Cosinus - 97490 Sainte-Clotilde - Tel : 0262 28 78 30 - gip-direction@ae-reunion.fr.

Lors de la remise du livret d'accueil et/ou livret de formation, une autorisation de droits à l'image sera demandée au bénéficiaire.

Article 10- Propriété intellectuelle
Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent sauf clause contraire, la propriété exclusive du GIP FCIP de l'académie de La Réunion et ne sont pas cédés au client. Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit du centre de formation. Le prestataire conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur ces documents, en application de l'article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.
Dans le cadre d'un engagement du réseau pour l'embauchement, les supports fournis dans les prestations de service sont essentiellement des supports dématérialisés.

Article 11 – Communication
Le client autorise expressément le GIP FCIP de l'académie de La Réunion à faire mention dans leurs documents commerciaux de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application.

En cas de litige, le règlement amiable devra être privilégié. Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, seul le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion sera compétent pour régler le litige.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GRETA REUNION

Le GRETA Réunion dispense des prestations de formation, d'accompagnement, de validation des acquis de l'expérience, de conseil et d'ingénierie.
Toute commande de prestation au GRETA est soumise aux présentes conditions générales de vente et la signature d'un des documents contractuels prévus à l'article 3er implique de plein droit leur acceptation.
Le GRETA effectue la ou les prestations commandées, soit avec ses propres moyens soit avec le concours d'autres organismes avec lesquels il aura passé des conventions de co-traitance ou de sous-traitance.

Article 1 : Engagement contractuel
A réception d'un bulletin d'inscription ou proposition commerciale signée, le GRETA fait parvenir au Client une convention de formation professionnelle conclue ou un document tel que prévu aux articles L8353-1 et L8353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais au GRETA un exemplaire signé et porteur son statut commercial pour les entreprises, s'il s'agit d'une entreprise. L'engagement contractuel est définitif dès signature par les parties concernées. Chaque rapport ou exemplaire de document original. Au cours de l'exécution des prestations, les modifications négociées entre les parties donnant lieu à la signature d'un avenant à l'acte d'engagement contractuel. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, le GRETA fait parvenir au candidat de formation professionnelle conformément à l'article L8353-9 du code du travail.
Le client individuel prévient en temps et lieu de la prestation, dispose alors d'un délai de rétractation de 10 jours calendaires (14 jours en cas d'inscription à distance). L'annonce de droit de rétractation se fait par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. (Article L8353-9 du code du travail).

Article 2 – Section de la formation
Les attestations, certificats et diplômes ne peuvent être transmis qu'après la formation et le versement à l'assureur. En tout état de cause, le GRETA n'est tenu qu'à une obligation de moyens et pas de résultat. Une annulation de formation est déclinée par le GRETA à l'attention du bénéficiaire, conformément à l'article L8353-1 du code du travail.

Article 3 – Prix
Les prix des prestations de formation sont fermes et définitifs. Ils comprennent nets, le GRETA n'étant pas soumis à la TVA. Sont déductibles par conséquent, les factures des frais pédagogiques, l'entretien des outils et matériels de formation ainsi que celui du matériel pédagogique. Ils ne comprennent ni les frais de transport de stagiaires, de son entreprise ou d'assistants au lieu de prestation (hôtels, trains), ni les frais d'hébergement et de restauration.

Article 4 : Paiement
La facturation se fera suivant un échéancier fixé dans l'engagement contractuel. Dans le cas où l'acheteur est une personne physique, aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L8353-9 du Code du travail. Il ne peut être payé à l'expiration de ce délai une somme supérieure à 30% du prix convenu.

Dans le cadre de certains dispositifs mis en place par le GRETA Réunion, pour lesquels le financement vient dans sa totalité pris en charge par une personne physique, le GRETA Réunion propose un échéancier selon des modalités définies entre ce dernier et le bénéficiaire. Les dispositions seront établies dans une convention de financement annexée à la convention de formation.

Article 5 – Délai de Paiement :
Sous réserve des conventions conclues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé en trentième jour suivant la date d'expiration de la prestation demandée. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser centaine jours à compter de la date d'expiration de la facture (article 443-6 du code de commerce). Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par un organisme collecteur agréé ou un autre organisme financier, il doit dans tous les cas :
- Remettre au GRETA les justificatifs de la prise en charge financière accordée.
- Répondre, au sein des de livrets, verbalement au financeur.
Dans le cas où l'intervention du financeur demeure partielle, le reliquat du coût des prestations est facturé au client. Les modalités de prise en charge sont précisées dans les conditions particulières et le client s'engage personnellement au paiement du GRETA par le financeur ou, à défaut, supporte la charge de ce paiement.
Pénalités de retard :
Il est exigé au jour suivant la date de règlement figurant sur la facture dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date.
Le taux des intérêts de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement :
Une somme de plein droit par tout professionnel en situation de retard de paiement sur des factures payables à terme. Cette indemnité forfaitaire est fixée à 25 euros.

Article 6 – Justification des prestations
Le GRETA fournit sur demande tout document ou pièce de nature à justifier la réalité et la valeur des dépenses engagées conformément à l'article L8353-1 du code du travail. En cas d'annulation totale ou partielle d'une prestation de formation, le GRETA rembourse ou contrepartie les sommes indûment perçues de ce fait, en application des dispositions de l'article L 8354-1 du même code. Sont toutefois de l'annulation qu'échappent établies dans la convention de financement : prise en charge totale par une personne physique, cf. articles 4 et 7)

Article 7 – Conditions d'annulation des formations
Report ou annulation du fait du GRETA
Si l'effectif n'est pas suffisant, le GRETA se réserve le droit d'annuler le service ou de reporter certaines sessions. Le GRETA prévient alors le client par écrit, dans un délai de 48 heures, et lui laisse le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de la prestation à une date ultérieure sans pouvoir prétendre à toute autre indemnisation de ce chef.
Interruption ou annulation de la formation du fait du client ou du bénéficiaire
Tout débatement devra être validé par écrit au moins 7 jours avant le début du démarrage de la formation. En cas de défaut par l'entreprise lors d'un rétractation ou d'abandon au cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, le GRETA restituera sur le coût total, les sommes qu'il aura précédemment dépensées ou engagées pour la réalisation de cette formation.
Dans le cadre de certains dispositifs mis en place par le GRETA Réunion, pour lesquels le financement est dans sa totalité pris en charge par une personne physique, l'annulation par le bénéficiaire à plus de la moitié de la réalisation du dispositif entraîne une facturation de la totalité de la prestation.

Article 8 – Cas de force majeure
Lorsque, par la suite de cas de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence, le GRETA est dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat ou la convention conclue avec le client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le client est toutefois tenu au paiement *pro rata temporis* des prestations réalisées par le GRETA.
Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Article 9 – Informations et Révélés
Le client est informé dans le contrat de formation que les informations à caractère personnel qui sont communiquées au GRETA en application et dans l'exécution des commandes pourront être communiquées aux partenaires contractuels du GRETA pour les besoins desdites commandes.
En application de l'article L8353-9 du code du travail, les informations demandées, sous quelque forme que ce soit, ne peuvent avoir comme finalité que d'apprécier l'aptitude du candidat à suivre l'action de formation, qu'elle soit sollicitée, proposée ou poursuivie. Ces informations présentent un lien direct et nécessaire avec l'action de formation.
Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé au GRETA. greta.commissaire-commissaire.fr ou 6 rue Henri Comu Annapas Cosinus, BP 97490 Sainte-Clotilde
En particulier, Le GRETA conserve les données liées au parcours et à l'insertion des ex-collés du bénéficiaire, pour une période s'étendant sur la durée nécessaire à l'appréhension, à l'analyse de bilan de la formation et son évaluation lorsque le GRETA peut être consulté.

Article 10- Propriété intellectuelle
Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent la propriété exclusive du GRETA. Toute reproduction ou utilisation à des fins commerciales des supports ainsi est interdite.
Article 11 – Litige
Pour tout différend relatif à l'application de la convention ou du contrat de formation, le règlement à l'amiable sera privilégié. En cas de désaccord persistant, le tribunal dans le ressort duquel le GRETA a son siège, sera seul compétent pour régler le litige.

Le Centre de Formation Professionnelle Académique

GRETA Réunion - Antenne Nord

8 route Philibert Tsiranana - 97 490 Sainte-Clotilde

0262 41 81 13 - greta.nord@greta-reunion.fr

GIP-FCIP Organisme de formation

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde

0262 41 81 13 - greta.nord@greta-reunion.fr

GRETA Réunion - Antenne Sud

181, rue Luc Lorion, BP 252 - 97 456 Saint-Pierre

0692 57 78 84 - gipfcip-teamafc@ftlvreunion.fr

CFA Académique

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde

0262 29 46 49 / 0692 10 39 25 - cfaacademique@ac-reunion.fr

DAVA - Dispositif Académique de la Validation des Acquis

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde

Antenne Nord : 0262 29 93 76 / Antenne Sud : 0262 96 70 15 - dava.reunion@ac-reunion.fr

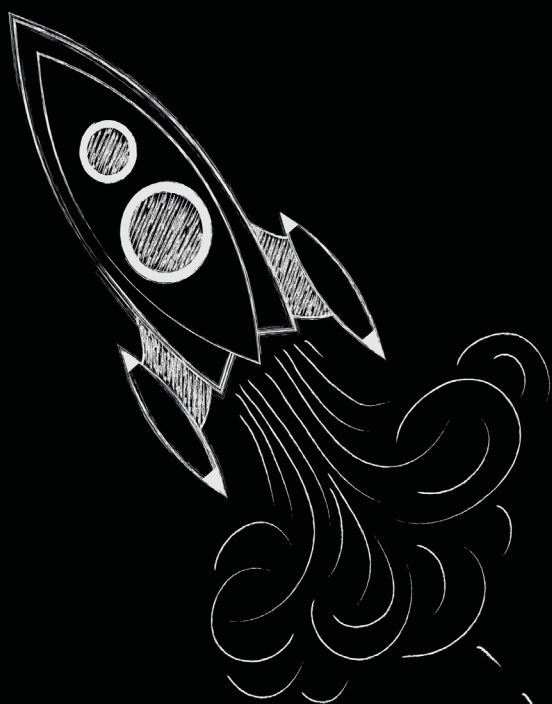
DABM - Dispositif Académique Bilan & Mobilité

8 rue Henri Cornu - Annexe Cosinus - Technor - 97 490 Sainte-Clotilde

0262 29 78 32 - dabm@ac-reunion.fr

Retrouvez nos plans d'accès et nos horaires d'ouverture sur :

www.ftlvreunion.fr



Postule en ligne !

 CFA Académique Réunion

 GRETA Réunion

 FTLV Réunion

